

**Communication de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne,
Service Environnement et Milieux Naturels :**

APPEL A CANDIDATURE A LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE

❖ **Qu'est ce qu'un lieutenant de Louveterie :**

En tant qu'agents bénévoles de l'Etat, ils agissent sur le terrain sous la tutelle du préfet et sous le contrôle de la Direction Départementale des Territoires. Ils constituent le corps technique de l'administration en matière de gestion de la faune sauvage et de cynégétique, et, sont le lien entre le terrain et l'administration (Préfet, DDT, ONCFS).

Ils interviennent dans le respect des lois et règlements qui encadrent leurs activités pour des missions de service public.

❖ **La prochaine période de commissionnement :**

Les Lieutenants de Louveterie seront commissionnés pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024.

❖ **Conditions pour pouvoir postuler :**

Conformément à l'article R427-3 du code de l'environnement, les conditions pour pouvoir postuler à la fonction de lieutenant de louveterie sont :

- Etre de nationalité française ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Résider dans le département de commissionnement (ou canton limitrophe) ;
- Détenir un permis de chasser depuis au moins 5 ans ;
- Justifier d'une aptitude physique compatible avec la fonction ;
- Etre âgé de moins de 75 ans ;
- Justifier de compétences cynégétiques ;
- Entretenir des chiens dédiés à leurs missions (au moins 4 chiens courants pour la chasse du sanglier et du renard ou au moins 2 chiens de déterrage) ;
- Ne pas avoir eu de condamnation pénale en matière de chasse, pêche et protection de la nature ;
- Justifier de ne pas avoir de fonctions qui pourraient entraîner de conflits d'intérêt avec l'intérêt général ;
- Disposer de la disponibilité nécessaire et des moyens pour supporter la charge financière liée à la fonction.

❖ **Comment déposer sa candidature :**

Dans un premier temps, il faut demander un dossier de candidature par écrit à la DDT de la Dordogne.

Le dossier complet avec les pièces jointes nécessaires à l'instruction des candidatures devra être retourné à la DDT **avant le 30 juin 2019**, délais de rigueur. Tout dossier déposé après cette date sera systématiquement refusé.

❖ **Où demander puis renvoyer son dossier de candidature :**

**Services de l'Etat - DDT de la Dordogne
Service Eau Environnement Risques
Pôle Environnement et Milieux Naturels
Cité administrative – Bâtiment J
24024 PERIGUEUX cedex**

Contacts :

Téléphone : 05 53 45 56 35 ou 36 ou 37

eric.fedrigo@dordogne.gouv.fr

aurelien.gue@dordogne.gouv.fr

nadine.nadal@dordogne.gouv.fr